

COMpte RENDU CONSEIL MUNICIPAL

27 Mai à 18h30

Présents : Patrick Larmagnat, Bernard Dussaud, Cédric Couzidakis, Joseph Dussaud, Paule Desor, Bernard Gilli, Blandine Hennion

Absent : Mathieu Brunatto,

Absent excusé : Guillaume Fraisse (procuration à Mr Larmagnat Patrick)

Secrétaire de séance : Paule Desor

ORDRE DU JOUR :

- Signature du Compte-Rendu du 14 avril 2025;
- Présentation des éléments de valorisation comptable et budgétaire, ainsi que les éléments fiscaux et financiers;
- Décision modificative n°1 au BP 2025: financement des travaux et vente d'un véhicule;
- Autorisation pour un emprunt d'un montant de 40000 €;
- Multiple Rural: exonération de loyers en contrepartie des travaux effectués;
- Questions diverses;
- Informations au conseil.

Le compte-rendu de la séance du 14 avril est validé à l'unanimité.

I- Présentation des éléments de valorisation comptable et budgétaire, ainsi que les éléments fiscaux et financiers

Le Maire fait une présentation au conseil des derniers éléments de valorisation comptable et budgétaire, ainsi que fiscaux et financiers reçus par la Trésorerie :

- Les recettes de fonctionnement ont diminué de 27178 € : 303 842 € de recettes en 2024 au lieu de 331 020 €, en 2023 ;
- Les dépenses de fonctionnement ont augmenté dont notamment les frais de personnel : 151 632 € en 2024 au lieu de 127 246 € en 2023.
- Les recettes fiscales connaissent une diminution.
- Aujac compte 104 foyers fiscaux, 216 logements (51,9% de résidences secondaires) et 13 logements vacants.
- Suite aux travaux effectués en 2023, la Mairie va percevoir un remboursement de la TVA de 16000 €.

II- Décision modificative au Budget Primitif de 2025

Afin de financer les récents travaux effectués par la Mairie dans les différents bâtiments communaux (le bar du restaurant, électricité de la salle polyvalente, chauffage du Mas Legal, installation du poêle au Mas Borne...), une modification doit être apportée à la section Investissement du Budget :

| INVESTISSEMENT | | | | FONCTIONNEMENT | | | |
|-------------------|-----------------|--------------|---------------|--------------------|-----------------|--------------|---------------|
| Imputation | Montant initial | Modification | Montant final | Imputation | Montant initial | Modification | Montant final |
| Dépenses | | | | Dépenses | | | |
| Chapitre 21 | 9968 € | 50000 € | 59968 € | | | | |
| Chapitre 23 | 1000 € | 39822.61 € | 40822.61 € | | | | |
| | | | | | | | |
| TOTAL | 191091,27€ | 89622,61 € | 280913,88 € | TOTAL | | | |
| Recettes | | | | Recettes | | | |
| Chapitre 16 | 41 000 € | -41000 € | 0 | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| TOTAL | 321913,88 € | -41000 € | 280 913,88 € | TOTAL | | | |
| TOTAL Inv. | | | | TOTAL Fonc. | | | |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette décision modificative à l'unanimité.

8 pour, 0 contre.

III- Vente d'un véhicule municipal

Le conseil décide de revendre le véhicule (Kangoo) acquis l'an dernier, et qui servait principalement au transport des repas du restaurant de Malbosc, à l'école d'Aujac.

8 pour, 0 contre.

IV- Autorisation d'un Emprunt d'un montant de 40000 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide de finalement renoncer à cet emprunt.

8 pour, 0 contre.

V- Location du mobilier d'extérieur

Dorénavant, pour tenir compte de l'usure et de l'éventuel renouvellement des équipements ; la location des tables et des bancs pour les particuliers sera facturée comme suit :

- 3 € /jour pour une table et deux bancs,
- 30 € en cas de livraison (aller/retour).

Le prêt sera toujours gratuit pour les associations locales.

8 pour, 0 contre.

VI- Exonération de loyers pour le Multiple rural

Dès lors que les clefs du restaurant leur ont été remises, les nouveaux gérants ont effectué différents travaux : peinture, carrelage...qui auraient nécessité l'intervention d'une entreprise.

En compensation, le conseil municipal décide de les exonérer de loyers pour une durée de 4 mois.

8 pour, 0 contre.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Suite aux intempéries survenues au mois d'octobre dernier, la route d'accès au hameau du Fau s'est en partie effondrée. La Mairie a reçu deux devis d'estimation des travaux, l'un à 13000 € et l'autre à 15600 €, et recherche actuellement des aides de financement.
- ❖ Un parking provisoire va être réalisé par les employés communaux, dès concrétisation de l'achat du terrain de Mr Flavien situé à Bedousses Haut.
- ❖ L'ONF effectuera des contrôles, sur la commune, dans le cadre de la campagne pour les obligations légales de débroussaillage, les 2 et 12 juin prochain.
- ❖ Les 11 bornes incendies de la commune -ont été contrôlées. Elles sont toutes opérationnelles.
- ❖ Depuis 2021, les communes ont l'obligation d'utiliser de 20 à 40% de fournitures provenant du recyclage. Nous allons en tenir compte pour nos futurs achats.
- ❖ Le Maire présente un courrier de rappel de la Préfecture sur les règles d'urbanismes concernant les aléas liés aux risques naturels présents sur le territoire.
- ❖ La bibliothèque de Génolhac met fin à son partenariat avec la Direction Département du Livre et de la Lecture (DDL). La Bibliothèque d'Aujac se propose de la remplacer en tant que bibliothèque relais.
- ❖ Les journées du Patrimoine auront les 20 et 21 septembre 2025.
- ❖ Un forum « Eau et Climat » se déroulera le 18 juin au Pont du Gard.
- ❖ La fête de l'école se tiendra le 13 juin à partir de 17h00.
- ❖ Le repas du Village sera organisé le 28 juin à partir de 18h30.
- ❖ La Chasse sera ouverte du 14/09/2025 au 28/02/2026. Les arrêtés préfectoraux sont consultables en Mairie.

Fin de Séance à 20h50